



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-21-263  
EN DATE DU 21 JUILLET 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ; déléguée au développement économique et emploi ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « De fil et de perles », « Madame Florence GIOVANNETTI », « Ara Créations » « Orimono créations » et « Madame Marina LANGLAIS », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « De fil et de perles » dont le siège est situé 125 avenue Maurice Thorez à IVRY-SUR-SEINE (94200), représentée par Madame Marie LAM-YEE-MUI.

Durée : du lundi 30 août 2021 à 11h00 au lundi 6 septembre 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Florence GIOVANNETTI » domiciliée 21 rue Ludovic Halevy à SUCY-EN-BRIE (94370).

Durée : du lundi 6 septembre 2021 à 11h00 au lundi 13 septembre 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Ara Créations » dont le siège est situé 18, rue du Colombier à BRY-SUR-MARNE (94360), représentée par Madame Audrey COROMPT.

Durée : du lundi 13 septembre 2021 à 11h00 au lundi 20 septembre 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Orimono créations » dont le siège est situé 13, rue du Capitaine Charton à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210), représentée par Madame Guillemette KASPI.

Durée : du lundi 20 septembre 2021 à 11h00 au lundi 27 septembre 2021 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Marina LANGLAIS » domiciliée 51, avenue de Ségur à PARIS (75007).

Durée : du lundi 27 septembre 2021 à 11h00 au lundi 4 octobre 2021 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du  
développement économique et de l'emploi,

***Signé***

**Odile SÉGURET**